RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema
CLIMAT & TERRITOIRES DE DEMAIN

efficacity

Label VDI
un outil pour concevoir, mettre en œuvre et rendre visible les stratégie et feuille de route Développement Durable des collectivités

COMPLEMENTARITÉ AVEC LA NORME ISO37101 ET LE LABEL ÉCOQUARTIER

LABEL VILLE DURABLE & INNOVANTE

Le Label Ville Durable et Innovante

Le label Ville Durable et Innovante vient compléter le label Climat Air Energie (et à terme le label Economie Circulaire) du programme ADEME Territoire Engagé Transition Écologique, afin de couvrir l'ensemble des thématiques du développement durable.
Ces labels permettent d'accompagner les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et la reconnaissance de leur stratégies et feuille de route développement durable. L'obtention du Label Climat Air Energie est un prérequis pour les collectivités qui souhaitent s'engager dans le label VDI.

Complémentarité des Labels VDI /CAE avec la norme ISO37101

Le label VDI est cohérent avec une certification ISO37101 à l'échelle d'une collectivité :

- Les 6 finalités et 12 domaines d'action de l'ISO37101 se retrouvent dans les 11 domaines des deux labels VDI et Climat Air Energie, qui peuvent donc alimenter le cadre de référence de l'ISO37101 sur la base des objectifs prioritaires des collectivités,

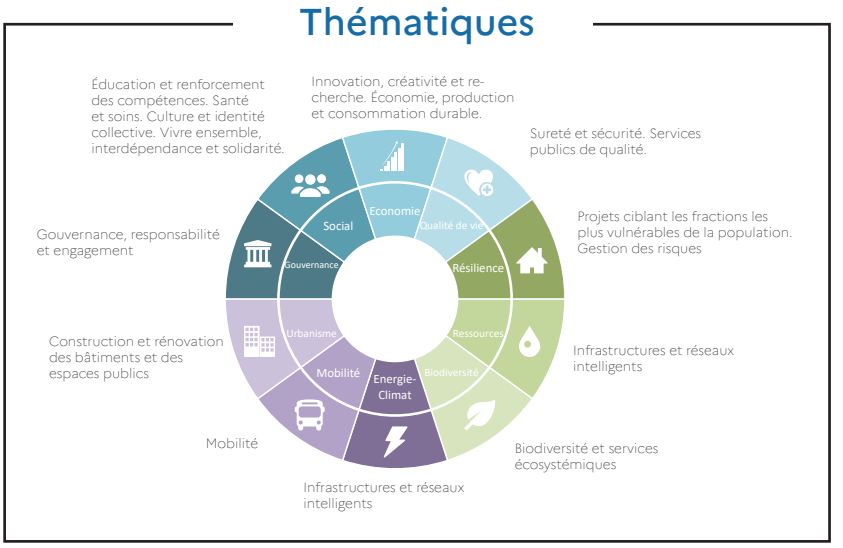

Les 6 finalités et 12 domaines d'action de la norme 37101 (source : Icare&consult/FVD)

- Le système de management du développement durable de l'ISO37101 se retrouve à la fois :
  - o Dans le domaine « Gouvernance » du label VDI, dont les 7 objectifs se ré fèrent explicitement aux exigences du système de management de l'ISO37101,
  - o Dans les 12 mesures des domaines « Organisation interne » et « Coopération Communication » du label Climat Air Energie.

Il est donc possible de préparer une certification ISO37101 à partir des labels VDI et Climat Air Energie. A l'inverse, il est aussi possible de démarrer la labélisation VDI à partir d'une démarche de certification ISO37101, qui aura permis d'identifier les objectifs de la collectivité dans les 6 finalités et 12 domaines d'action de l'ISO ainsi que de mettre en œuvre un système de management développement durable.

Pourquoi engager une collectivité dans la norme ISO37101 et une labélisation VDI ?

Norme ISO 37101 - système de management des villes et communautés durables :

- mettre en œuvre un management du DD à l'échelle d'une ville ou d'un territoire / d'un projet urbain / d'un îlot bâti.
- permettre aux services de s'approprier une démarche d'amélioration continue, de questionner les finalités du DD dans les domaines d'actions stratégiques pour la collectivité, et définir la gouvernance transversale à mettre en œuvre.

Label VDI – outil d'aide à la conception, mise en œuvre et valorisation des stratégie et feuille de route DD des collectivités :

- concevoir et mettre en œuvre une stratégie DD à l'échelle d'une ville ou d'un territoire
- permettre aux services de piloter leur stratégie DD et de mesurer une progression dans le temps sur les différents champs du DD .

A l'échelle d'une ville et d'un territoire, il est possible de s'approprier la norme ISO37101 avant ou après une labélisation VDI, les deux démarches étant complémentaires et cohérentes.

Complémentarité des Labels VDI /CAE avec le label EcoQuartier

Le label EcoQuartier ne concerne pas la même échelle que le label VDI mais il est intégré dans l'objectif « 1.2.1 – Promouvoir la réalisation de projets d'aménagement durable » du label VDI qui évalue les projets d'aménagement durable des collectivités.
Le label EcoQuartier concerne en effet l'ensemble des thématiques du développement durable à l'échelle d'un projet d'aménagement.

Les collectivités qui lancent des projets d'écoquartiers et s'impliquent dans une labélisation EcoQuartier peuvent valoriser et faire reconnaître ces efforts dans la labélisation VDI. L'objectif 1.2.1 du label VDI encourage en effet les collectivités à s'engager dans le label EcoQuartier en valorisant leur niveau d'engagement dans des labellisations EcoQuartiers, ou autres référentiels.

Les 20 engagements pour un Ecoquartier
(Source : Ministère de la Transition Energétique)

Pourquoi engager une collectivité dans une labélisation EcoQuartier et une labélisation VDI ?

Label EcoQuartier – à l'échelle du quartier :

- évaluer les projet d'écoquartiers depuis la conception à travers un référentiel complet abordant toutes les thématiques du développement durable

Label VDI – à l'échelle de la collectivité :

- valoriser toutes les initiatives innovantes de la collectivité, y compris l'engagement dans une démarche de labellisation à l'échelle quartier

Le label Ecoquartier, qui concerne une échelle différente de celle du label VDI, est valorisé dans le label VDI comme une brique indispensable de la stratégie et feuille de route développement durable des collectivités.

Conclusion

Les outils présentés dans cette note – Label VDI (et Climat Air Energie), norme ISO 37101, label EcoQuartier - sont soutenus par les Ministères comme des outils complémentaires et utiles aux collectivités territoriales.

Mobilisation complémentaire des outils ISO 37101, label EcoQuartier, labels VDI/CAE (source : Icare&consult/FVD)

Références

(1) Plaquette de présentation du Label Ville Durable et Innovante, 2022

(2) France Ville Durable et Icare&consult, 2021, Mission d'accompagnement de France Ville Durable et de la DGALN : Rapport de compréhension sur les démarches de Normalisation Certification Labéllisation

(3) ADEME, 2014, Evaluation du dispositif Cit'ergie

(4) ISO37101, ISO37104, ISO37106, ISO37107, ISO37120, ISO37122, ISO37123